

**REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA**  
**Fitiavana – Tanindrazana – Fandrosoana**



**MINISTERE DE L'AGRICULTURE DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE**  
\*\*\*\*\*

**Deuxième Projet de Gouvernance des Pêches et de Croissance Partagée dans le Sud-ouest de l'Océan  
Indien (SWIOFish)**  
\*\*\*\*\*

**Termes de Référence pour**

**La réalisation d'une étude technique et Contrôle et surveillance relatifs aux travaux de  
réhabilitation d'un bâtiment pour l'antenne du CSP, extension d'un parking pour abri de  
vedette et construction d'un local pour gardien à Toliara**

**Avril 2021**

## 1. Contexte

Dans le cadre de mise en œuvre des activités du MAEP, le Projet SWIOFish2 prévoit un appui à l'administration afin d'améliorer la gestion de pêcheries prioritaires au niveau régional, national et local. Le projet appuierait : (i) l'amélioration de la gouvernance des pêcheries prioritaires (cadre institutionnel et réglementaire, développement d'un système d'information de pêche, recherche, aménagement durable de la pêche et préservation des ressources halieutiques, renforcement des fonctions de suivi, contrôle et surveillance, renforcement de l'autorité sanitaire compétente, renforcement de capacité au niveau de l'administration, information, communication et sensibilisation) ; et (ii) l'augmentation de la contribution de la pêche à l'économie du pays (professionnalisation et renforcement des acteurs, promotion d'activités alternatives et mesures compensatoires, valorisation des produits de la pêche / développement des filières, planification d'infrastructures stratégiques).

Le projet SWIOFISH 2 à travers la composante 2: « Amélioration de la gouvernance des pêcheries prioritaires », prévoit la mise en place d'un Antenne du CSP dans le District Toliara pour que le MAEP puisse accomplir son mandat et ses fonctions régaliennes.

## 2. Objectifs

Les objectifs des études consistent :

D'une part, à :

- 1- Elaboration d'une étude technique relative aux travaux de réhabilitation d'un bâtiment, extension d'un parking et construction d'un local;
- 2- Élaborer les Dossiers d'Appels d'Offres (DAO)
- 3- Préparer l'obtention du permis de construire ;

D'autre part, à :

- 4- Contrôler et surveiller les travaux de construction

## 3. Prestations demandées

Les prestations qui doivent être assurées par le Bureau d'études selon les présents Termes de Référence (TDR) se dérouleront en deux phases :

### Phase 1 :

- Elaboration d'une étude technique ;
- Elaboration du Dossier d'Appel d'Offre (DAO) ;
- Préparation de la demande de permis de construire

### Phase 2 :

- Contrôles et surveillances des travaux de construction

**Chaque phase fera l'objet d'un contrat distinct. Le Consultant ne se verra confier l'exécution de la deuxième phase que si le Projet a jugé satisfaisant le déroulement de la mission de la phase précédente.**

## 4. Activités spécifiques

Le Bureau d'Etudes réalisera sa mission conformément aux normes techniques en vigueur et selon le respect des règles de l'art.

### Phase 1 : Elaboration d'une étude technique

Les prestations du bureau d'études consistent en :

#### **a) L'élaboration d'une étude technique relative à :**

- La réhabilitation du bureau existant (16 m x 8 m) pour le bureau de la brigade CSP qui est en général :
  - Réparation des fissures existant selon l'origine et type de dégradation ;
  - Réparation et/ou renouvellement des installations électriques ;
  - Réparation et/ou renouvellement des tuyauteries et appareil sanitaire en mauvais état ;

- Amélioration de l'assainissement du bâtiment (gouttière, DEP, regard et évacuation d'eau) ;
- Reprise de peintures intérieures et extérieures ;
- Réparation des Menuiseries bois et serrureries en mauvaise état ;
- L'extension d'un parking existant (17 m x 10,50m) destiné à l'abri de vedette :
  - Extension de 4,80 m vers l'avant de moitié de l'abri de voiture existant ;
  - Modification de la toiture,
  - Mises-en place de point d'eau pour lavage de la vedette,
  - Mise en place des points lumineux et prise étanche pour l'entretien de la vedette
  - Réparation des gouttières, descente d'eau pluvial, et évacuation d'eau de pluie
- La Construction d'un local (4,50m x 3,50) pour le gardien

L'étude technique comportera :

- La description générale sur la localisation et la condition d'accès aux sites d'implantation ;
- L'état des lieux du bâtiment (y compris électricité, plomberie) ;
- L'identification de l'origine et degré de dégradation des fissures existantes sur corps du bâtiment ;
- Description des solutions proposées pour chaque type de dégradation constatée ;
- Description de modalité de mise en œuvre de travaux de réhabilitation tout en gardant la structure du bâtiment ;
- Identification de disponibilité de main d'œuvre locale et matériaux de construction nécessaires ;
- La description succincte des bâtiments à construire (local gardien et extension du hangar) qui définissent les caractéristiques géométriques exactes des ouvrages et les travaux à entreprendre ;
- Présentation des notes de calcul justifiant la dimension des ouvrages et stabilité des ouvrages vis-à-vis des conditions physique et climatique ;
- Les Spécifications Techniques détaillées des travaux par rapport aux caractéristiques des bâtiments, qui définissent de façon précise les normes applicables aux ouvrages, qualité et provenance des matériaux et prescription technique sur le mode d'exécution des travaux ;
- Le devis descriptif des travaux et les définitions des prix ;
- L'avant métré détaillé, le bordereau quantitatif et estimatif des travaux ;
- L'élaboration des pièces dessinées nécessaires à l'exécution des travaux : Plan de situation, plan de masse, plan d'implantation, plans de détails (fondations, façades, coupes transversale, coupe longitudinale, toiture, coffrage, ferrailage, électricité, alimentation en eau, évacuation des eaux, ...) etc.
- Les plannings prévisionnels incluant toutes les phases de réalisation du projet.

#### **b) Elaboration du Dossier d'Appel d'Offre ou DAO**

Après approbation du dossier d'APD, le bureau d'études recruté se chargera de l'élaboration du DAO suivant le DAO type préconisés par la Banque mondiale.

Pour cette étape, 2 pièces sont à confectionner :

- Les pièces écrites : les DAO
- Les pièces dessinées : celles fournies dans les dossiers APD y afférents.

**En étroite collaboration avec le Responsable Environnemental et Social du projet SWIOFish2, le Bureau d'études devra veiller à inclure dans les DAO, les clauses environnementales et sociales à respecter par l'entrepreneur pendant l'exécution des travaux.**

#### **c) Préparation des dossiers pour la demande de permis de construire**

Après la validation du DAO, le Bureau d'études se chargera :

- À la constitution des tous les dossiers relatifs à l'obtention du permis de construire ;
- Au suivi des dossiers au niveau de chaque entité (Commune, Service Régional de l'Aménagement du Territoire) ;

- À la prise en compte et éventuel réponse à la recommandation de la Commune et /ou services concernés ;

## **Phase 2 : Contrôle et surveillance des travaux de construction**

**Le bureau d'études ne sera chargé de cette phase des prestations que s'il a donné satisfaction dans l'exécution des prestations de la phase précédente.**

Le bureau d'études assurera le contrôle, le suivi et la surveillance de la bonne progression et exécution des travaux convenus et le respect du calendrier de réalisation, sous la supervision des techniciens des Unités de Gestion Locale (UGL) et de l'Unité de Gestion du Projet, (UGP) du projet SWIOFish2. Il mettra en place en place pendant toute la durée du chantier le personnel nécessaire pour effectuer les tâches suivantes :

### ***Tâches administratives***

Ces tâches comprennent :

- L'établissement du procès-verbal de la réception technique des installations de chantier de l'entreprise ;
- L'établissement du procès-verbal de la réception technique des matériels prévus pour l'exécution des travaux, par vérification de la conformité du point de vue qualitatif (type et état) et quantitatif (nombre) ;
- La vérification des personnels affectés sur chantier (conforme à la liste contractuelle)
- La tenue à jour d'un journal de chantier signé contradictoirement avec l'entreprise mentionnant les faits marquant de la vie de chantier ;
- L'organisation des réceptions (provisoires et définitives) des ouvrages et participation à ces réceptions ;
- L'établissement des procès-verbaux de réception des ouvrages ;
- L'organisation et direction des réunions de chantier ;
- La rédaction et diffusion des comptes rendus / PV de réunions ;
- La coordination entre les différents intervenants ainsi que celle de l'exécution de l'ensemble des travaux ;
- La préparation de tous les ordres de service pour approbation et notification par l'UGP SWIOFish 2 ;
- La rédaction du rapport de démarrage des travaux et de fin des travaux, ainsi que les rapports mensuels d'avancement des travaux
- L'information systématique du client sur l'état d'avancement et de prévision des travaux et des dépenses, avec indication des évolutions notables ;
- L'établissement des bordereaux des prix supplémentaires et avenants éventuels ;
- L'établissement des décomptes provisoires ;
- L'établissement du décompte définitif ;
- Le constat de mesure contradictoire, la prise en attachement contradictoire des quantités à payer à l'Entreprise chargée de l'exécution des travaux, conformément aux modes d'évaluation des travaux ;
- La vérification de la facture mensuelle de l'entrepreneur et sa présentation au client pour paiement ;
- L'instruction des mémoires de réclamation de l'entrepreneur ;
- L'assistance au client pour le règlement des litiges ;
- L'établissement des outils de surveillance environnementale (fiche d'indicateurs, tableau de bord environnemental, fiche de non-conformité environnementale...)
- La réception technique des travaux, avant la réception provisoire, et l'établissement du procès-verbal y afférent ;
- La levée des réserves émises durant la phase de la réception technique et avant la réception provisoire,
- Le constat des éventuels dégâts durant la période de garantie des travaux et l'établissement d'un état des lieux des réserves avant la réception définitive (qui aura lieu un an après la réception provisoire),

- La préparation d'un ordre de service invitant l'Entreprise à remédier suite aux imperfections et malfaçons dans un délai déterminé, pour approbation et notification par l'UGP/SWIOFish2 ;

### **Tâches techniques**

#### **Travaux**

Le Bureau d'Etudes a la responsabilité de :

- La vérification des installations de chantier ;
- La vérification des implantations des ouvrages ;
- La vérification et validation du programme et des plans d'exécutions des travaux établis par l'entreprise de construction après implantation des ouvrages ;
- La réception technique des installations de chantier ;
- La réception technique des matériels prévus pour l'exécution des travaux, par vérification de la conformité du point de vue qualitatif (type et état) et quantitatif (nombre) ;
- La vérification des travaux, des matériels et des matériaux et contrôler leur mise en œuvre, conformément aux documents approuvés, aux spécifications, qualités exigées et aux règles de l'art ;
- La vérification de la présence effective des personnels clés sur le chantier, en conformité avec la liste contractuelle ;
- La surveillance de l'exécution des travaux conformément aux délais approuvés, aux dossiers d'exécution, aux données et aux plans contractuels ;
- La vérification et la certification du décompte général établi par l'entrepreneur ;
- Le contrôle de la conformité de l'exécution des fournitures et travaux aux prescriptions des pièces contractuelles, en matière de qualité, de délai et de coût ;
- Le contrôle et maîtrise de délais ;
- Le choix des options techniques ;
- La réception des travaux ;
- Les décisions et les recommandations du Client faites lors des réunions de chantier ou lors des missions de supervision des travaux sont appliquées ;
- La prise de décision ferme en cas de retard de l'exécution des travaux ou d'autre manquement par rapport au marché contractuel.

### **5. Qualifications**

Le Bureau d'Etudes (ou groupement de BE) à recruter doit avoir des expériences étendues en projet de construction de bâtiment au moins **cinq (05) prestations** en études technique, **cinq (05) prestations** contrôle et surveillance relatifs aux travaux de construction de bâtiment ou similaire.

Pour réaliser les prestations demandées, le Bureau d'Etudes (ou groupement de BE) devra proposer une équipe de personnels disposant des qualifications requises :

<b>Poste</b>	<b>Nombre</b>	<b>Qualification</b>
<b>Ingénieur Chef de mission, d'études et de contrôle</b>	<b>01</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Architecte(s) ou ingénieur(s) BTP (BAC+5)</b> bénéficiant d'une expérience minimale de <b>10 ans</b> dans le domaine du bâtiment</li> <li>• Ayant au moins <b>cinq références</b> dans les études, conception et contrôle de travaux de bâtiments publics en qualité chef de mission.</li> </ul>
<b>Dessinateur</b>	<b>01</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Technicien dessinateur</b> au moins de niveau Bac Technique en Génie civil ou équivalent</li> <li>• ayant une expérience minimale de <b>05 ans</b> dans le domaine du dessin du bâtiment.</li> </ul>

<b>Agents de surveillance des travaux</b> (résident sur chantier)	<b>01</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Technicien Supérieur en BTP</b> ou Génie Civil,</li> <li>• ayant effectué <b>Cinq (05)</b> missions en contrôle de travaux de bâtiment en qualité d'Agent de Surveillance</li> </ul>
--	-----------	--

## 6. Durée

Le délai contractuel d'exécution de la phase 1 (Etudes technique, DAO), se fera dans un délai total maximum de **trente (30) jours calendaires** à compter de la date réception de l'ordre de service de commencer l'étude

Le délai de livraison du permis de construire est estimé à **Vingt-cinq (25) jours** à compter de la date de validation de l'étude technique.

## 7. Livrables et calendrier

Les livrables à fournir par le bureau d'étude se répartissent comme suit :

### Phase 1 : Etudes technique, PGES, DAO

Livrables	Nombres d'exemplaires		Délai de livraison	
	Version provisoire	Version définitive	Version provisoire	Version définitive
Etude Technique	01 version électronique	02 versions physiques + 01 version électronique	20 jours après la date de réception de l'ordre de service	03 jours après la date de réception des observations
Dossier d'Appel d'Offre DAO	01 version électronique	02 versions physiques + 01 version électronique	05 jours après la date de validation de l'étude technique	02 jours après la date de réception des observations
Permis de construire		01 version Physique + 1 version scanné		25 jours après la date de validation de l'étude technique

### Phase 2 : Contrôle et surveillance

Livrables	Nombres d'exemplaires		Délai de livraison	
	Version provisoire	Version définitive	Version provisoire	Version définitive
Dossier d'exécution		02 versions physiques + 01 version électronique		07 jours après l'O.S des démarrages de travaux
Rapport de démarrage des travaux		02 versions physiques + 01 version électronique		07 jours après l'O.S de démarrage des travaux
Rapport mensuel de		02 versions		05 jours après la fin

Livrables	Nombres d'exemplaires		Délai de livraison	
	Version provisoire	Version définitive	Version provisoire	Version définitive
contrôle et surveillance avec des photos d'avancements		physiques + 01version électronique		du mois concerné
Rapport de réception provisoire comportant : - <i>Décompte de fin de chantier après la réception provisoire des travaux.</i> - <i>PV de réception provisoire</i> - <i>rapports de fin du chantier du titulaire et de la mission</i> - <i>plan de récolement de</i>	01version électronique	02 versions physiques + 01version électronique	05 jours après la réception provisoire	05 jours après la réception des observations
Rapport de réception définitive comportant : - <i>Décompte de fin de chantier après la réception définitive des travaux.</i> - <i>PV de réception définitive</i> - <i>PV de levée des réserves</i> - <i>rapports de fin du chantier du titulaire et de la mission</i>	01version électronique	02 versions physiques + 01version électronique	05 jours après la réception définitive	05 jours après la réception des observations